

Comment repérer une contrefaçon ?

Par **Bercy Infos** < <https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous> >, le 08/12/2022 - **Conseils aux consommateurs**

LECTURE : 2 MINUTES

Habits, parfums, montres, mais aussi logiciels, produits alimentaires ou médicaments... Sur Internet ou sur des points de vente inhabituels, vous pouvez être confronté à une contrefaçon. Voici quelques conseils pour les repérer.

Bercy Infos | Comment éviter les contrefaçons ?



Quels sont les risques pour le consommateur face à une contrefaçon ?

L'Institut national de la propriété intellectuelle < <https://www.inpi.fr/fr/valoriser-vos-actifs/faire-face-la-contrefacon/quest-ce-quune-contrefacon> > (INPI) définit la contrefaçon comme « la reproduction, l'imitation ou l'utilisation totale ou partielle d'un droit de **propriété intellectuelle** sans l'autorisation de son propriétaire ».

La contrefaçon se trouve dans tous les secteurs de consommation : vêtements, parfums, électronique, pièce d'automobile, médicaments, jouets, etc.

Pour les consommateurs, acheter une contrefaçon représente plusieurs risques :

- ▶ le produit n'est pas de bonne qualité
- ▶ le produit n'est pas certifié aux normes françaises ou européennes et peut être dangereux
- ▶ le produit ne dispose d'aucune garantie.

Comment repérer une contrefaçon ?

Pour repérer une contrefaçon, il faut être attentif à plusieurs indices :

- ▶ **le lieu de vente** : si le lieu de vente est inhabituel, il s'agit probablement d'une contrefaçon
- ▶ **le prix du produit** : si le prix est particulièrement bas pour un article qui a habituellement un prix élevé, soyez vigilant
- ▶ **le qualité du produit** : faites attention aux imperfections et à la qualité des matériaux
- ▶ **l'étiquetage** : les étiquettes mal imprimées, avec des fautes d'orthographe ou mal traduites peuvent révéler une contrefaçon
- ▶ **l'emballage** : un emballage de mauvaise qualité, qui ne correspond pas à la valeur du produit a de grande chance d'être celui d'une contrefaçon.

Sur Internet, il est aussi conseillé de vérifier :

- ▶ que le professionnel est clairement identifié avec son nom et ses coordonnées
- ▶ que les frais, la date de livraison, les modalités de paiement, les conditions générales de vente, le [droit de rétractation](#) et la [garantie légale de conformité](#) sont clairement mentionnés.

Comment signaler une contrefaçon ?

Pour signaler une contrefaçon, vous pouvez contacter la [direction départementale de la protection des populations \(DDPP\)](#) ou la [direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations \(DDETSPP\)](#), de l'endroit où vous habitez.

S'il s'agit d'une contrefaçon que vous avez repérée après un achat sur Internet, vous pouvez le signaler sur [internet-signalement.gouv.fr](https://www.internet-signalement.gouv.fr) < <http://www.internet-signalement.gouv.fr> >.

Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

Garantie des vices cachés : à quoi ça sert, comment la faire jouer ?

Achats en ligne : comment vérifier la fiabilité d'un site ?

En savoir plus sur les contrefaçons

Lutter contre la contrefaçon ? < <https://www.inpi.fr/fr/valoriser-vos-actifs/faire-face-la-contrefacon/quest-ce-quune-contrefacon> > sur le site de l'INPI

Comment éviter les contrefaçons ? < <https://www.douane.gouv.fr/fiche/comment-eviter-les-contrefacons> > sur le site de la Douane

Contrefaçon sur le site de la DGCCRF

Thématiques : [Conseils aux consommateurs](#)

Ce sujet vous intéresse ? Chaque mardi avec la lettre Bercy infos Particuliers, ne manquez aucune info pratique sur vos droits et obligations en matière de fiscalité, épargne, consommation ...

exemple : nom.prenom@domaine.com

Je m'abonne

☐

Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir les lettres de Bercy infos. [Consulter notre politique de confidentialité](#)

Partager la page



